



Conseil Municipal du lundi 3 mars 2025.

Vote sur l'implantation d'une gendarmerie à Talloires-Montmin.

Gouverner c'est prévoir, c'est agir pour l'avenir.

Il existe parfois, dans l'action municipale, des sujets à traiter qui suscitent la controverse et pour le traitement desquels l'unanimité est impossible à obtenir.

Le lundi soir 3 mars 2025, il s'agissait, pour les élus, chacun individuellement, de s'exprimer par le vote, pour doter le village d'une réponse à la question que nous voulions poser à la population : « êtes vous favorable à la mise à disposition des courts de tennis 3 et 4 et du minigolf pour l'implantation d'une caserne de gendarmerie... »

J'aurais préféré que la population guide ce choix, vous le savez. Nous avons été empêchés d'organiser un référendum sur le sujet. Cette faculté que nous donnait le législateur d'interroger directement nos habitants me semblait parfaitement adaptée à la situation.

Aujourd'hui, en France, il existe des possibilités de contester les décisions des élus. Cela fait partie de notre fonctionnement démocratique. C'est ainsi qu'à Talloires-Montmin de nombreux permis de construire ou des décisions municipales sont attaqués. Il en est de même autour de nous : le transport collectif en Bus à Haut Niveau de Service sur la rive ouest, une zone d'activité économique à Poisy, un camp de gens du voyage à Annecy... Ces démarches partent toujours des voisins directement intéressés, puis ils cherchent à élargir leur audience. En plus des attaques devant les tribunaux, ils cherchent à gagner la sympathie ou l'adhésion du public à travers les communications sur les réseaux sociaux. Pour ce projet de gendarmerie, les opposants ont d'abord été les membres d'une association créée par les voisins immédiats du projet sur le Clos du Moine (Vivre au Village), puis maintenant c'est « l'Alliance des sports de Talloires-Montmin ». Ce collectif issu des pratiquants du tennis à Talloires porte la contestation à ce projet. En communication, ils regrettent que « le choix des habitants soit finalement écarté au profit d'une décision prise en conseil municipal, sans consultation directe de la population »...en omettant de préciser que ce sont les membres de cette alliance qui ont attaqué devant le Tribunal Administratif la possibilité d'organiser un référendum ...ils arguaient que notre question n'était pas claire, mais ils nous opposent aujourd'hui une pétition organisée par eux sur internet et signée par plus de 1 200 personnes. Leur question était « demandons à nos élus de voter NON à l'implantation de la gendarmerie sur les tennis », pas « ...sur 2 des 4 courts de tennis »...notre référendum n'était pas assez précis à leurs yeux, mais leur pétition signée par la France entière (le référendum n'aurait concerné que les électeurs de Talloires-Montmin...) l'était...

Aujourd'hui ils considèrent que le vote (12 « pour », 9 « contre » et 2 abstentions) « illustre une fracture profonde dans le village ». Comme indiqué au début de mon propos, l'unanimité n'est pas de mise à chaque fois. Les dernières élections municipales ont-elles fracturées le village, avec leur 56% pour une liste et 43% pour l'autre ? La démocratie ce n'est pas 90% contre 10%...c'est plutôt dans d'autres fonctionnements que l'on voit ce type de résultats de vote.

Je ne souhaite pas utiliser les réseaux sociaux en réaction immédiate à tout ce qui est déversé, plus ou moins vrai, sur la toile. Je ne demande pas non plus de droits de réponses au Dauphiné Libéré, où notre correspondant local, très engagé, relaie régulièrement les communiqués de presse des associations ou groupement contre le projet de gendarmerie. Nous sommes dans l'action, les adeptes des réseaux sont dans le commentaire. J'estime que ce n'est pas la place d'un maire de venir polémiquer hors des instances de travail et de décisions. Je continue de gérer les sujets communaux au delà des attaques personnelles que je subis.



Qu'est-ce que les élus ont voté le lundi 3 mars 2025 ?

Le conseil municipal a donné son accord de principe à la construction d'une caserne de gendarmerie sur les courts de tennis numéros 3 et 4 et le minigolf (la partie basse du complexe actuel), sur une partie des parcelles AK161, 162 et 163.

Quel serait le coût pour la commune de cette gendarmerie ?

Le montage envisagé est le même que pour les constructions des HLM qui se sont réalisées dans la commune ces dernières années, au Grimpillon (immeuble à l'entrée du Bourg en venant d'Annecy, à droite) ou à la Corbate (immeuble sur le parking en face des tennis, en face du dernier rond point en bas de la côte de Talloires, à gauche en venant d'Annecy) : la commune met à disposition le terrain, la société HLM construit, assure l'entretien et encaisse les loyers auprès de l'Etat.

La participation de la commune se limite à la mise à disposition du terrain et à la garantie des emprunts (comme pour les HLM).

Quelles sont les prochaines étapes ?

Extrait de la notice envoyée aux élus avant le vote : « *Il va s'agir maintenant de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des organismes HLM pour la construction de la gendarmerie sur la partie de parcelles précitées ;*

À l'issue de cette première phase, Mr le Maire reviendra devant le Conseil Municipal pour étudier les conditions des offres et décider ensemble du choix de l'organisme HLM pour cette construction.

Après le choix de celui-ci, il reviendra au Conseil Municipal par délibération, d'autoriser l'organisme choisi à déposer un permis de construire sur la partie de parcelles précitées, d'apporter la garantie financière aux emprunts réalisés pour la construction, d'approuver la convention tripartite entre l'Etat, le bailleur social et la commune ».

Verra-t-on à coup sûr une gendarmerie s'installer à Talloires-Montmin ?

A ce stade, on ne peut pas l'affirmer. Si aucun organisme HLM ne se positionne, ou si les conditions ne conviennent pas à la commune (conditions financières et qualité du bâti), le conseil municipal pourra encore décider d'arrêter l'opération.

On entend que la commune de Menthon-Saint-Bernard est intéressée pour recevoir cette gendarmerie, est-ce vrai ?

Quand nous avons proposé la candidature de Talloires-Montmin, en octobre 2023, la commune de Menthon-Saint-Bernard a aussi candidaté avec un terrain derrière les commerces du centre, vers leur cimetière. Leur site n'a pas été retenu. Ils ont fait savoir récemment qu'ils pourraient réactiver leur proposition si les services de l'Etat en font la demande. J'imagine que le maire de Menthon-Saint-Bernard a vu comme nous les avantages à accueillir un tel service public...



Pourra-t-on encore jouer au tennis à Talloires-Montmin ?

Par rapport à aujourd'hui, on parle de la perte de deux courts de tennis. Avec la possibilité d'en rénover un de plus à Angon, qui appartient à la commune, devant la copropriété du Prieuré d'Angon (ancienne maison Carle). Trois courts de tennis à Talloires-Montmin plutôt que quatre, et ce pour accueillir 10 familles dans une gendarmerie... 3 courts de tennis suffisent largement pour les habitants à l'année. Ce sera plus compliqué du 15 juillet au 25 août... même si on a vu pendant les deux été caniculaires 2022 et 2023 que la fréquentation en journée était largement déficitaire. Le réchauffement climatique est aussi une donnée à prendre en compte pour ce lieu potentiellement surchauffé en été. Enfin côté tennis, la rive n'est pas en manque avec les courts de Menthon (5) et de Veyrier (5).

Les discussions engagées ont permis d'imaginer un avenir meilleur de ce lieu, même avec une gendarmerie : un rapprochement et une mise à même niveau des courts de tennis 1 et 2 pour y pratiquer, en plus du tennis, d'autres activités (basketball, foot à 7, handball) et en faire un complément à la cour de l'école. Une rénovation avec agrandissement du club house actuel pour en faire une salle de taille moyenne pour pratiquer des sports de tatamis, la gym des anciens ou du yoga, en complément de la salle de motricité de l'école. Je crois que nous pouvons nous engager dans cette voie. Un fonctionnement de ce lieu en lien étroit avec les besoins de l'école et des associations actuelles le ferait vivre à l'année.

Nous avons également d'autres projets pour accompagner les sports à Talloires-Montmin. L'un d'entre eux est la construction d'un bloc vestiaire – salle de musculation pour le club d'aviron, mutualisé avec un bloc sanitaire sur la plage, côté nord, vers le club de pétanque (sur une partie du parking en stabilisé). Un travail d'étude de ce bâtiment est actuellement en cours avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Le cercle nautique attend cet équipement depuis 20 ans au moins...

Si ce projet suscite des questionnements, comment obtenir des réponses ?

Le meilleur moyen de communiquer avec la mairie, et afin que vos questions et les réponses apportées puissent bénéficier à tous, vous pouvez utiliser la Fabrique Citoyenne sur le site internet de la mairie. Si cet outil vous semble trop compliqué, vous pouvez nous envoyer un mail ou un courrier, en précisant que vous autorisez à ce que votre question soit retranscrite sur la Fabrique Citoyenne. Nous pourrions y répondre sur ce support, en plus de vous répondre directement.

Pour moi et une majorité du conseil municipal le 3 mars dernier, accueillir une gendarmerie s'inscrit dans une vision d'avenir.

La vision que le bourg a besoin de quelques familles installées à l'année pour que son cœur batte plus vigoureusement. Les 10 familles de gendarmes permettraient d'amorcer ce mouvement, avec potentiellement des enfants à l'école et des conjoint(e)s qui peuvent travailler dans les commerces locaux. D'autres constructions sur le Clos du Moine (15 à 20 unités d'habitations) viendraient compléter ce mouvement. Clos du Moine qui, dans notre vision déjà partagée en 2023, accueillerait aussi quelques commerces et services supplémentaires.

La vision que la présence du service public de gendarmerie ne sera pas superflue pour contenir les incivilités et autres méfaits qui sont et seront de plus en plus nombreux dans nos villages plutôt attractifs.



La vision que la puissance publique doit dorénavant s'investir pour maintenir un équilibre qui ne se réalise plus naturellement : l'équilibre entre résidents à l'année et résidents secondaires. Pour que les employés de nos commerces et activités puissent habiter la commune. Pour que les jeunes de Talloires-Montmin, ceux qui ont ce village dans le cœur depuis leur plus jeune âge, puissent commencer ici la décohabitation du foyer familial et rester proches de leur famille. Pour que des enfants fréquentent l'école, véritable point de départ de la vie associative au village. Nous avons délivré l'an passé un nombre très élevé de permis de construire, et nous avons perdu 80 habitants...

On m'oppose souvent que ce qui manque à Talloires-Montmin pour plus de dynamisme, ce sont des centres d'intérêts hors saison et que des sports d'intérieurs ou un centre d'exposition ou de culture d'envergure combleraient ce manque. Je ne crois pas à cette vision qui allongerait simplement l'attractivité du village pour de la fréquentation à l'heure ou à la journée. Plus de consommateurs, plus de mouvements de va-et-vient, plus d'encombrements sur les routes et les parkings...

Alors est-ce que la perte de deux courts de tennis et du minigolf est un sacrifice trop important pour écrire l'avenir du village ? Est-ce que le bien être et le besoin de sport à Talloires-Montmin en souffrirait ? Certes, la gendarmerie à la place de deux courts de tennis ne permettrait plus à ce lieu de devenir un complexe sportif complet. Mais en a-t-on besoin ?

J'entends les familles historiques qui depuis 3 ou 4 générations en ont fait leur lieu de rencontre estival. Je comprends qu'ils soient contre le projet de gendarmerie sur une partie de ces installations. Ils perdraient leur camp de base de vacances et de weekend.

Talloires-Montmin est sportive par ses sports de pleine nature. On y coure, on y randonne, on y vole, on y roule, on y rame, on pagaie, on s'y baigne...Doit-on en plus pouvoir escalader en intérieur, courir sur des tapis, rouler face à un écran, pratiquer le fitness et la musculation ? Est-ce nécessaire ? Est-ce bon pour l'avenir du village ? Est-ce indispensable pour le bien être de ses habitants ?

Cet équipement servirait aux habitants, bien sûr. Mais le besoin de rentabilité demanderait forcément d'organiser une fréquentation par des externes, avec toujours plus de véhicules... Est-ce qu'un intérêt touristique de plus est nécessaire ?

L'espace est de plus en plus contraint. Le « zéro artificialisation nette » impose d'optimiser les zones déjà urbanisées. Nous devons partager l'espace parce qu'il est de plus en plus rare.

Nous avons été le lundi soir 3 mars 2025 une majorité au conseil municipal à penser que nous pouvons pousser plus avant le projet de gendarmerie, en entrant dans une phase d'étude des impacts financiers et architecturaux pour ce projet. Nous reviendrons sans doute à l'automne avec les attendus sur ces sujets.

Le Maire, Didier Sarda

